ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement

Question écrite n° 8447

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la force d'action navale française. La défense aéronavale de notre pays est principalement assurée par le porte-avions Charles-de-Gaulle qui est le premier bâtiment de surface à propulsion nucléaire construit par la France. Le 1er eptembre 2007, ce porte-avions a débuté sa période « d'indisponibilité périodique pour entretien et réparation » (IPER). Intervenant après six années d'activité opérationnelle, ce chantier permet de re-générer le potentiel des installations et de moderniser le système de combat du navire. Prêt à accueillir de nouveaux armements, le Charles-de-Gaulle sera à nouveau opérationnel au printemps 2009. Pendant cette période, la France va devoir se passer de cette pièce essentielle de sa capacité de projection de puissance. C'est pourquoi la construction d'un second porte-avions est indispensable. Il apparaît que trois options sont étudiées au stade actuel. La première implique de coopérer avec l'État britannique, ce qui permettrait de bénéficier de gains financiers liés à l'effet de série et de convergences organiques et opérationnelles. La deuxième consisterait au développement, en national, d'un porte-avions à propulsion classique. La troisième possibilité serait la construction d'un porte-avions identique au Charles-de-Gaulle, en adaptant et modernisant certains équipements. Il lui demande donc des précisions sur la réalisation d'un second porte-avions ainsi que sur la solution qui sera vraisemblablement retenue.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8447
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6436
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)